



Assemblée générale

Distr. générale
11 juillet 2001
Français
Original: anglais

Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects

9-20 juillet 2001

Lettre datée du 9 juillet 2001, adressée au Président de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects par le Chargé d'affaires par intérim de la République fédérale de Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration faite par le Ministre fédéral des affaires étrangères de la République fédérale de Yougoslavie à l'occasion de la Journée de la destruction des armes légères, célébrée le 9 juillet 2001 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Le Chargé d'affaires par intérim
(Signé) Vladislav **Mladenovic**

**Annexe à la lettre datée du 9 juillet 2001, adressée
au Président de la Conférence des Nations Unies
sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects
par le Chargé d'affaires par intérim de la République fédérale
de Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration du Ministre fédéral des affaires étrangères de la
République fédérale de Yougoslavie**

En ce 9 juillet 2001, Journée de la destruction des armes légères, et au moment où s'ouvre la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, le Ministre fédéral des affaires étrangères de la République fédérale de Yougoslavie souhaite souligner l'importance que son pays attache aux initiatives internationales visant à éliminer le commerce illicite des armes légères.

La détention illicite d'armes et, notamment, les actes de contrebande et l'approvisionnement en armes d'organisations terroristes et de groupes appartenant au milieu du grand banditisme constituent un fléau mondial et appellent une action concertée et la coopération de tous les États. Le fait que les armes légères soient très répandues et faciles à se procurer fait peser une grave menace sur la vie et la sécurité des citoyens et met directement en danger la stabilité d'un certain nombre de pays et de régions. Cela est notamment le cas dans les régions en proie à des conflits et à des troubles, au nombre desquelles il faut classer l'Europe du Sud-Est. Les données ci-après ne laissent pas d'être préoccupantes : les armes légères ont été l'armement de prédilection dans plus de 45 conflits qui ont éclaté de par le monde depuis 1990; on estime que plus de 300 millions d'armes légères sont en circulation; chaque année, quelque 300 000 personnes sont victimes des armes légères que ce soit dans des conflits armés ou à la suite d'actes criminels ou d'activités terroristes.

Soucieuse d'apporter une nouvelle pierre à la consolidation de la paix et au renforcement de la confiance dans la région de l'Europe du Sud-Est, la République fédérale de Yougoslavie a décidé d'entreprendre de manière suivie la destruction des surplus d'armes légères, notamment celles saisies auprès de contrebandiers, de terroristes et de tout autre détenteur non autorisé. Elle a de la sorte donné une suite pratique au document sur les armes légères adopté le 24 novembre 2000 par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), à la veille de la Conférence ministérielle de l'OSCE tenue à Vienne. Il s'agit du premier document de l'OSCE auquel la République fédérale a souscrit après son retour dans cette importante instance européenne. En s'engageant à respecter scrupuleusement l'intégralité des dispositions prévues par l'OSCE, la République fédérale de Yougoslavie a rejoint les rangs des pays qui seront parmi les premiers à contribuer à la réalisation des objectifs énoncés dans le document, à savoir la réduction des stocks excessifs et la prévention de la constitution d'excédents déstabilisateurs et de la prolifération incontrôlée des armes légères.

En accord avec sa volonté de transparence et sa politique active de coopération internationale, notamment dans le domaine militaire et dans celui de la sécurité, la République fédérale de Yougoslavie invitera des observateurs des États membres de l'OSCE et des représentants du Centre de prévention des conflits de Vienne et de la Mission de l'OSCE en République fédérale de Yougoslavie à surveiller les opérations de destruction d'armes.

L'utilisation et le commerce illicite des armes légères compromettent la sécurité de la région de l'Europe du Sud-Est, notamment le Kosovo-Metohija, province autonome de la République yougoslave de Serbie, et la Macédoine. Très souvent, les victimes sont des civils innocents et sans défense ou des membres des forces de sécurité, et leurs assassins affiliés à des groupes paramilitaires ou à des organisations terroristes. La République fédérale de Yougoslavie a donc à coeur de détruire les armes légères et de les placer sous contrôle, tout en empêchant le commerce illicite dont elles peuvent faire l'objet, afin de renforcer la stabilité de la région.

Dans ce contexte, l'initiative qui consistera à détruire les excédents d'armes devrait permettre d'approfondir et d'intensifier les efforts régionaux en la matière. À cet effet, la République fédérale de Yougoslavie coopérera, dans le plein respect des obligations prévues par les documents de l'OSCE, avec les pays voisins, notamment avec ceux participant au Pacte de stabilité. La République fédérale de Yougoslavie escompte que les autres pays de la région et au-delà contribueront par des mesures pratiques à l'élimination du commerce illicite des armes légères et à l'imposition de contrôles stricts sur ces armes.
